



Consultation du public  
Du 5 mars au 11 juin 2025

## Réhabilitation de la Friche « Maechler »

Projet de forage exploratoire

Réunion d'ouverture  
« CERAM », Soufflenheim le 14 mars 2025

# Vision détaillée de la procédure révisée

0

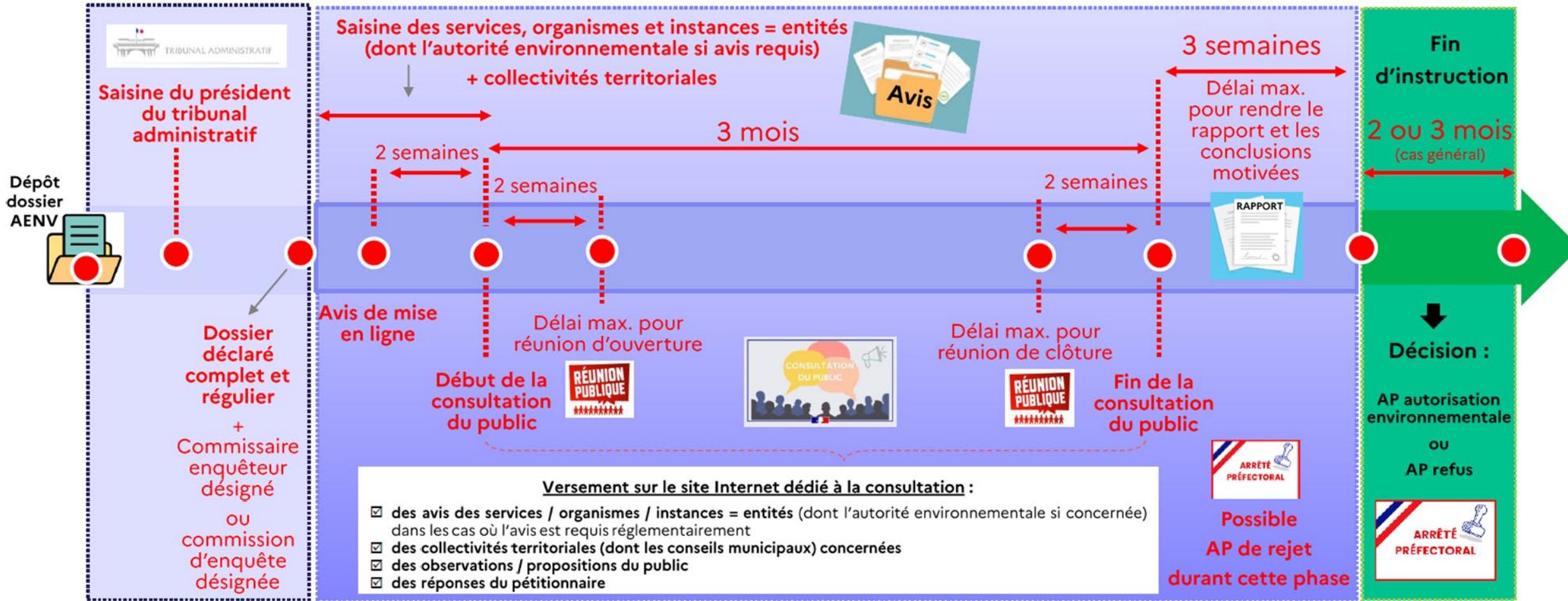
1

2

Etape de vérification de la  
complétude et régularité

Phase d'examen et de consultation

Phase de décision



# Les intervenants

---

- ▶ **Jean-Claude HILBERT – Commissaire-enquêteur**
- ▶ **Guillaume TARNAUD, Directeur général délégué – Lithium de France**
- ▶ **Jean-Jacques GRAFF, Directeur géothermie – Lithium de France**
- ▶ **Xavier GOERKE, Responsable développement – Lithium de France**

# Lithium de France

---

1<sup>er</sup> opérateur  
français indépendant  
de chaleur et  
lithium géothermal

Acteur de la transition énergétique  
par la fourniture de chaleur, une  
**énergie renouvelable locale,**  
**continue et décarbonée,** et la  
production de **lithium bas-carbone**  
de qualité batterie, nécessaire à la  
transition énergétique.



Décarbonation



Souveraineté



Réindustrialisation

50

Collaborateurs,  
experts du sous-sol

Siège social

**Haguenau**

Membre d'Arverne Group, entreprise à mission

arverne  
GROUP



Crédit Mutuel  
Equity

# Réhabilitation de la Friche « Maechler »

Projet de forage exploratoire

# Friche « Maechler », un lieu à réhabiliter

---



# Un site qui priorise l'activité et les énergies renouvelables

- ▶ Projet porté par Duval, propriétaire du terrain, et promoteur du projet immobilier ;
- ▶ Dépollution préalable du site et terrassement ;
- ▶ Projet global incluant :



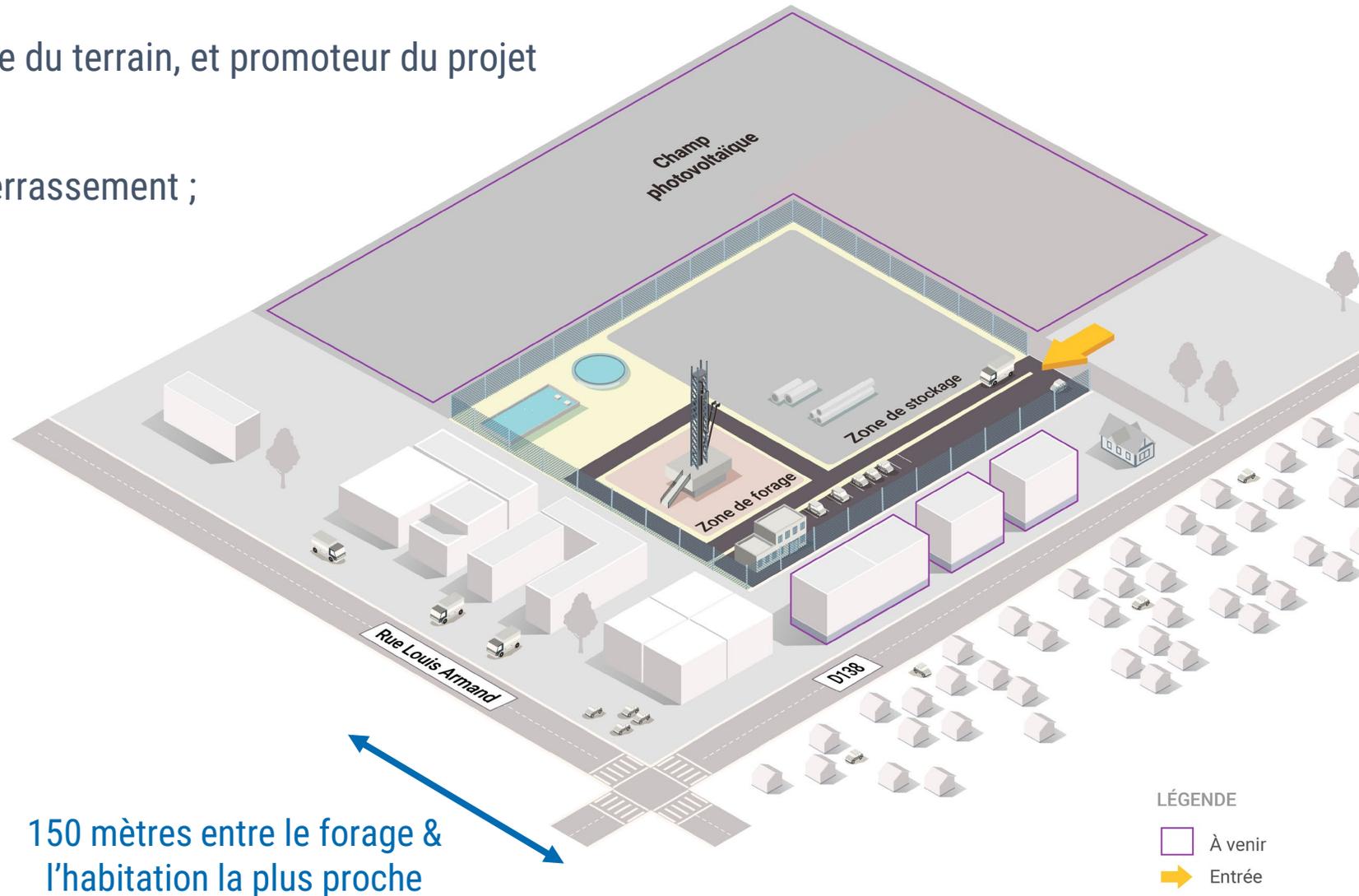
L'installation de  
panneaux solaires,



Une plateforme  
de forage  
temporaire,



La construction  
d'un village  
d'entreprise.

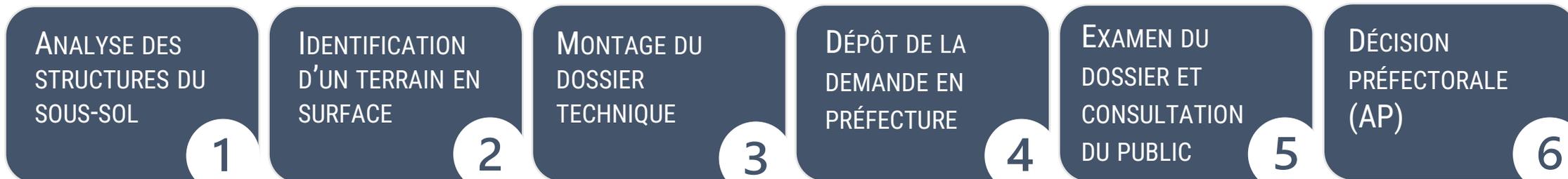


# Un « village » d'entreprises au cœur de Soufflenheim

---



# Forage exploratoire : différentes étapes à respecter



①  Acquisitions & interprétations de données géophysiques  
→ Identification de cibles en sous-sol

② Recherche de terrains à proximité des cibles sous-sol suivants des critères environnementaux



 Réalisation d'étude d'impact par plusieurs Bureaux d'étude experts

③ Rédaction du document sur les modélisations du risque de sismicité induite, puis expertise du dossier par un tiers expert




Instruction et examen du dossier par les services de l'Etat



**Consultation du public**  
par le commissaire enquêteur pendant 3 mois puis rédaction de ses conclusions motivées



**Consultation par la préfecture :**

- des services : ARS, DDT, DRAC, Armées, SIS ;
- des collectivités ;
- de la l'autorité environnementale.



Rédaction de prescriptions issues de la phase d'examen & de consultation

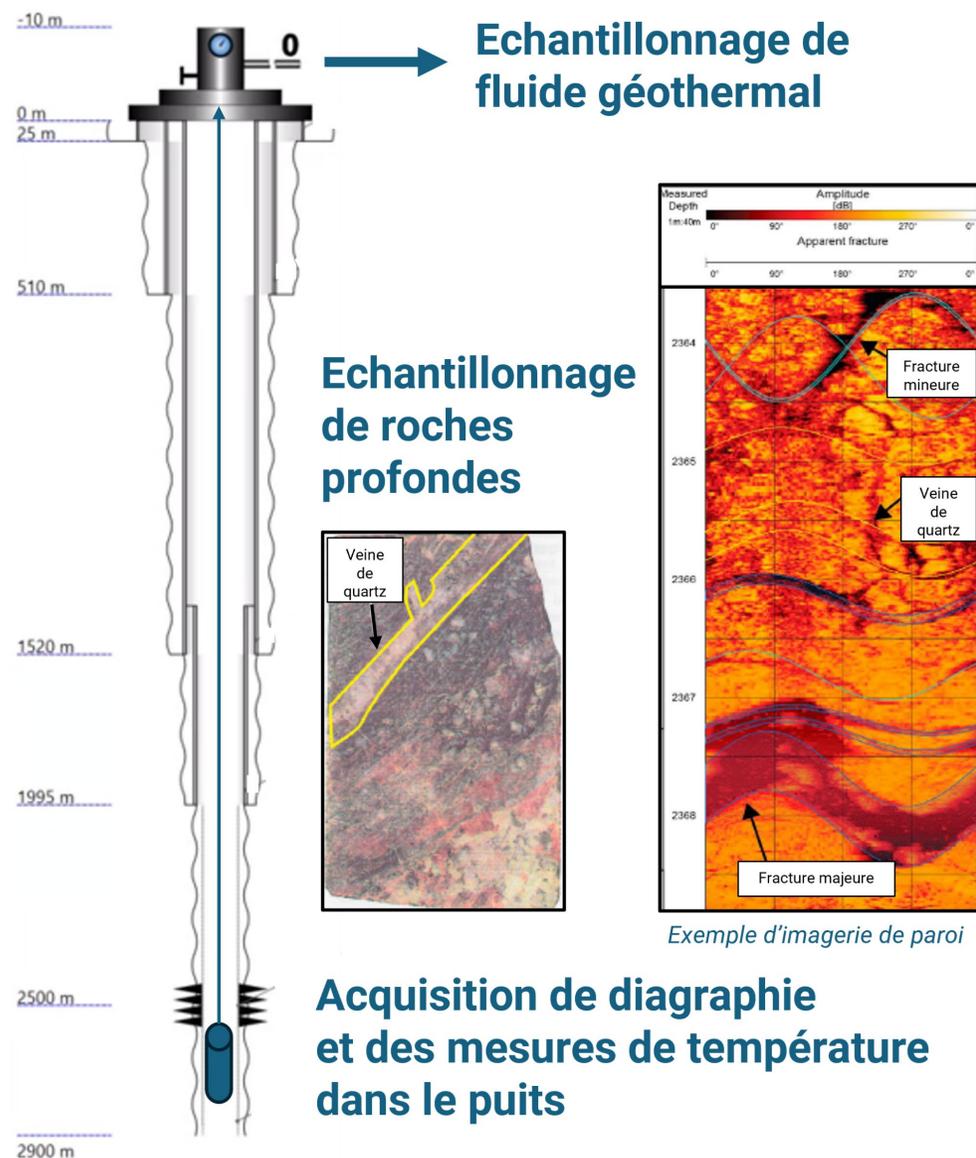


Publication d'un arrêté préfectoral de :

Refus

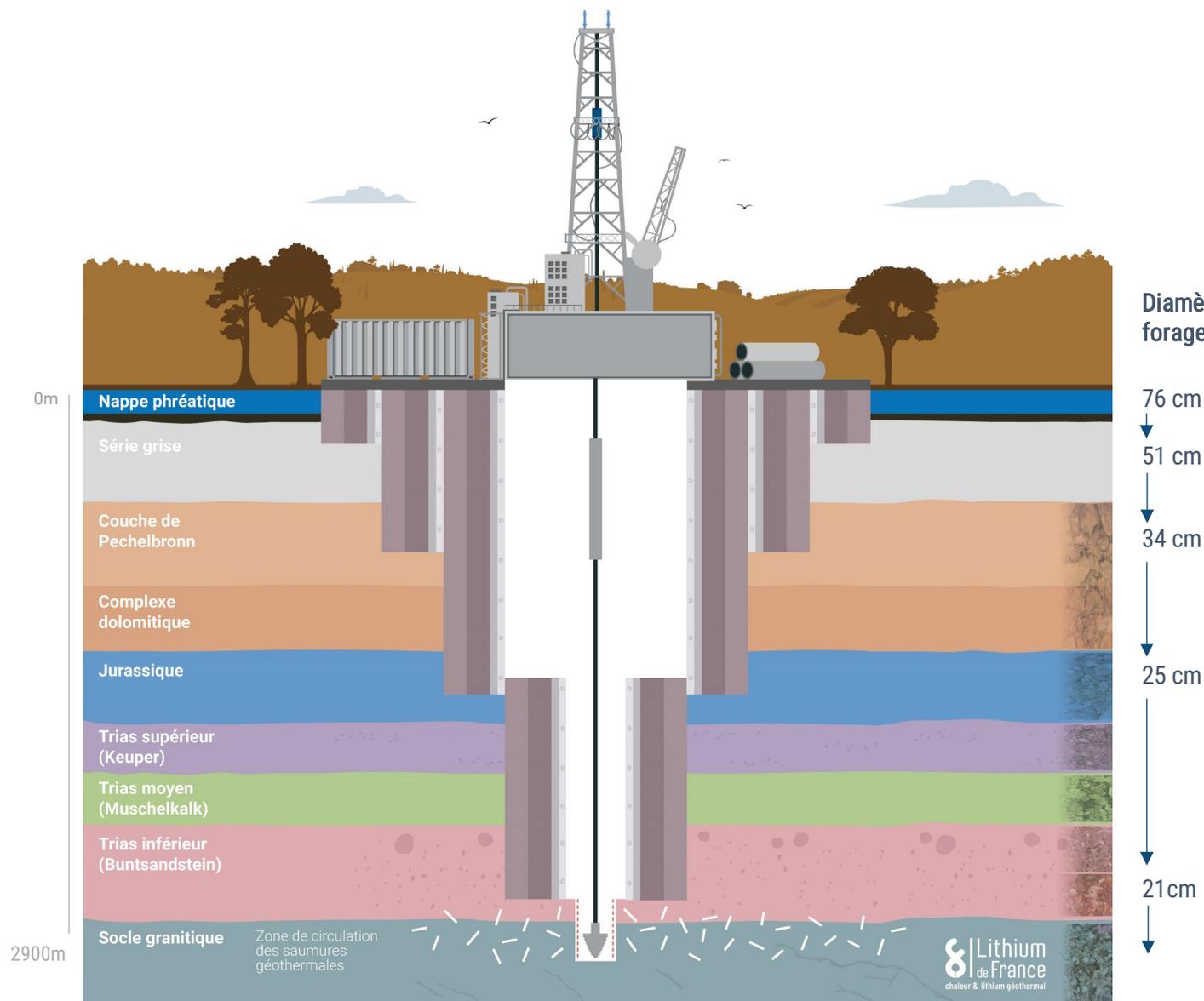
Autorisation

# Des connaissances du sous-sol à compléter



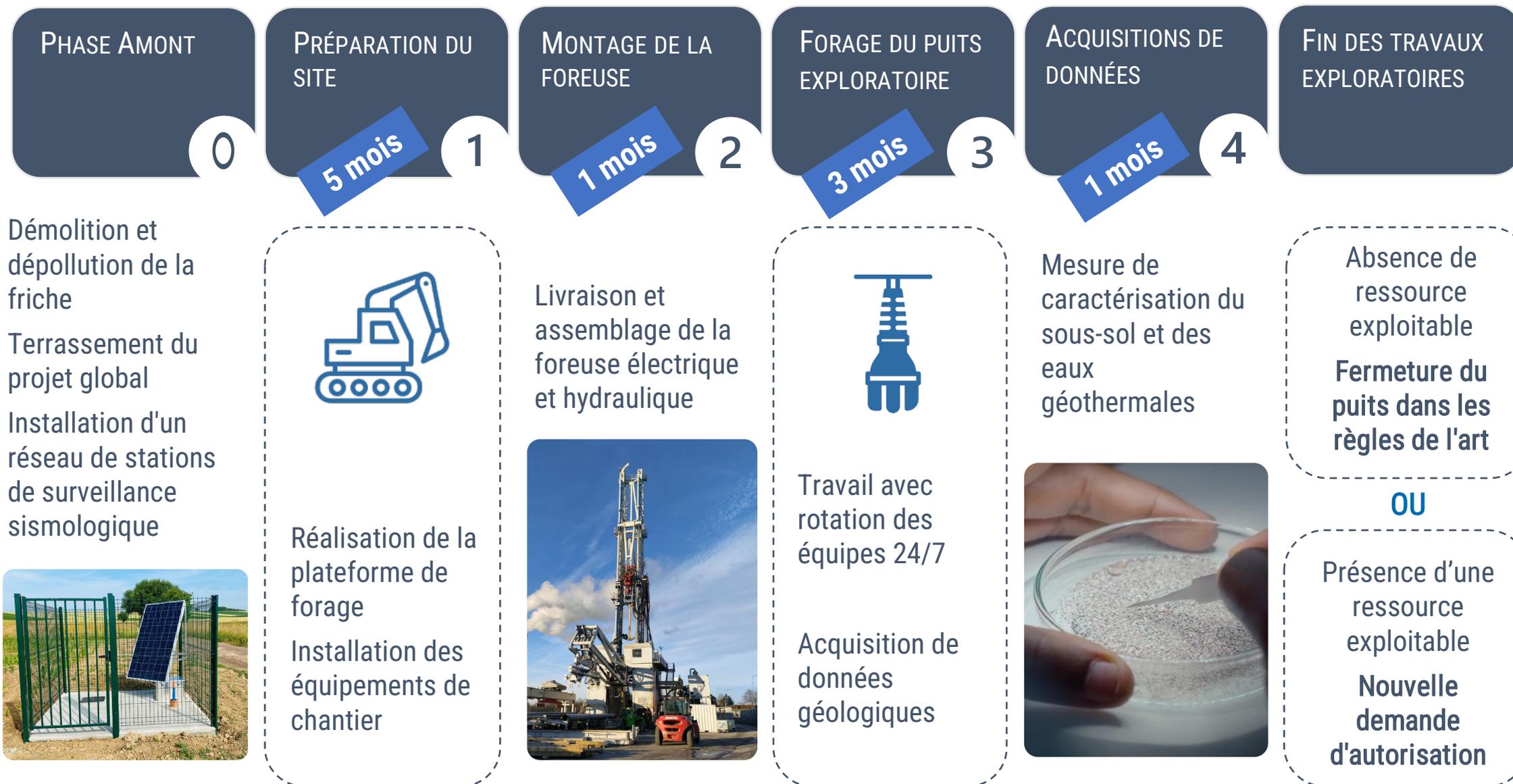
- ▶ De nombreuses explorations déjà menées, cependant peu de puits forés précédemment, et aucun puits profond.

# Des techniques de forage maîtrisées



- ▶ Un puits vertical unique
- ▶ Un forage rotatif
- ▶ Une isolation et la protection des nappes phréatiques avec 3 cuvelages acier + 3 épaisseurs de ciment

# Réalisation du forage, un processus en 4 étapes



# Des impacts réduits et sous contrôle

---

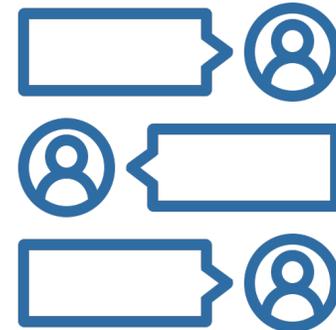
- ▶ **Impact acoustique** : travail 24/7 avec activité limitée en période nocturne, machine de forage électrique et hydraulique, contrôle et suivi des mesures au démarrage du chantier.
- ▶ **Impact visuel** : machine de forage de 52 mètres, installée durant 3-4 mois
- ▶ **Risque de sismicité** : forage exploratoire unique sans mise en fonctionnement du puits, donc risque de sismicité ressentie considéré comme nul.
- ▶ **Circulation** : aucune interruption de circulation ne sera générée.



# La « consultation du public », un dialogue indispensable

---

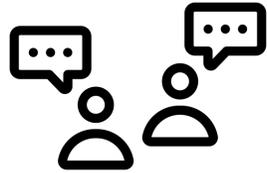
- ▶ Un processus qui a officiellement démarré le 5 mars, après une première présentation au conseil municipal en février.
- ▶ Un premier objectif, informer du projet les habitants de Soufflenheim et toutes les parties prenantes concernées.
- ▶ Une vocation, échanger et débattre dans un processus de concertation ouvert à chacun.



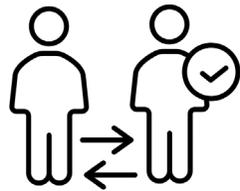
# Les règles du jeu

---

Pour le bon déroulement, et pour tous, 3 principes à partager ensemble :



Dialogue et écoute



Respect mutuel



Equilibre des prises de parole



Consultation du public  
Du 5 mars au 11 juin 2025

## Réhabilitation de la Friche « Maechler »

Projet de forage exploratoire

Réunion d'ouverture  
« CERAM », Soufflenheim le 14 mars 2025

## Prochains rendez-vous

**Consultation du dossier complet et émission de vos contributions électroniques sur le registre dématérialisé :**

**<https://www.registre-dematerialise.fr/6043>**

**Des informations complémentaires auprès des responsables du projet : [consultation.publique.sfl@lithiumdefrance.com](mailto:consultation.publique.sfl@lithiumdefrance.com)**

**Seconde réunion publique : Mardi 03 juin 2025 à 19h00 ici même**

**Permanence en Mairie de Soufflenheim du commissaire enquêteur  
Mercredi le 16 avril et le 04 juin 2025 de 9h30 à 11h30 ou sur  
rendez-vous à demander par courrier au CE adressé à la Mairie**



Lithium  
de France

chaleur & lithium géothermal

31 rue de la Redoute  
67500 Haguenau

[www.lithiumdefrance.com](http://www.lithiumdefrance.com)  
[contact@lithiumdefrance.com](mailto:contact@lithiumdefrance.com)

# Assurances & marche à suivre

---

## Extrait du CM : article L. 155-3

- *L'explorateur ou l'exploitant, ..... **est responsable des dommages**, y compris des dommages sanitaires et environnementaux, ayant pour cause déterminante l'activité d'exploration ou d'exploitation.*
- *Sa responsabilité n'est limitée ni au périmètre du titre minier, ni à sa durée de validité.*
- *Le responsable **peut s'exonérer de sa responsabilité en apportant la preuve d'une cause étrangère.***
- *En cas de défaillance ou de disparition du responsable, **l'Etat est garant de la réparation des dommages** causés par ces activités.*

## En pratique :

- En cas de suspicion d'un dégât lié à l'activité d'exploration, il faut informer directement l'opérateur de son constat de préjudice. Le particulier ne doit pas passer par son assurance !
- L'opérateur se retournera alors auprès de son assurance qui mandatera un expert pour analyser les dégâts constatés et définir s'ils sont ou non consécutifs aux travaux de l'opérateur.
- Si tel est le cas, l'opérateur et/ou son assurance prendra en charge la réparation du préjudice.

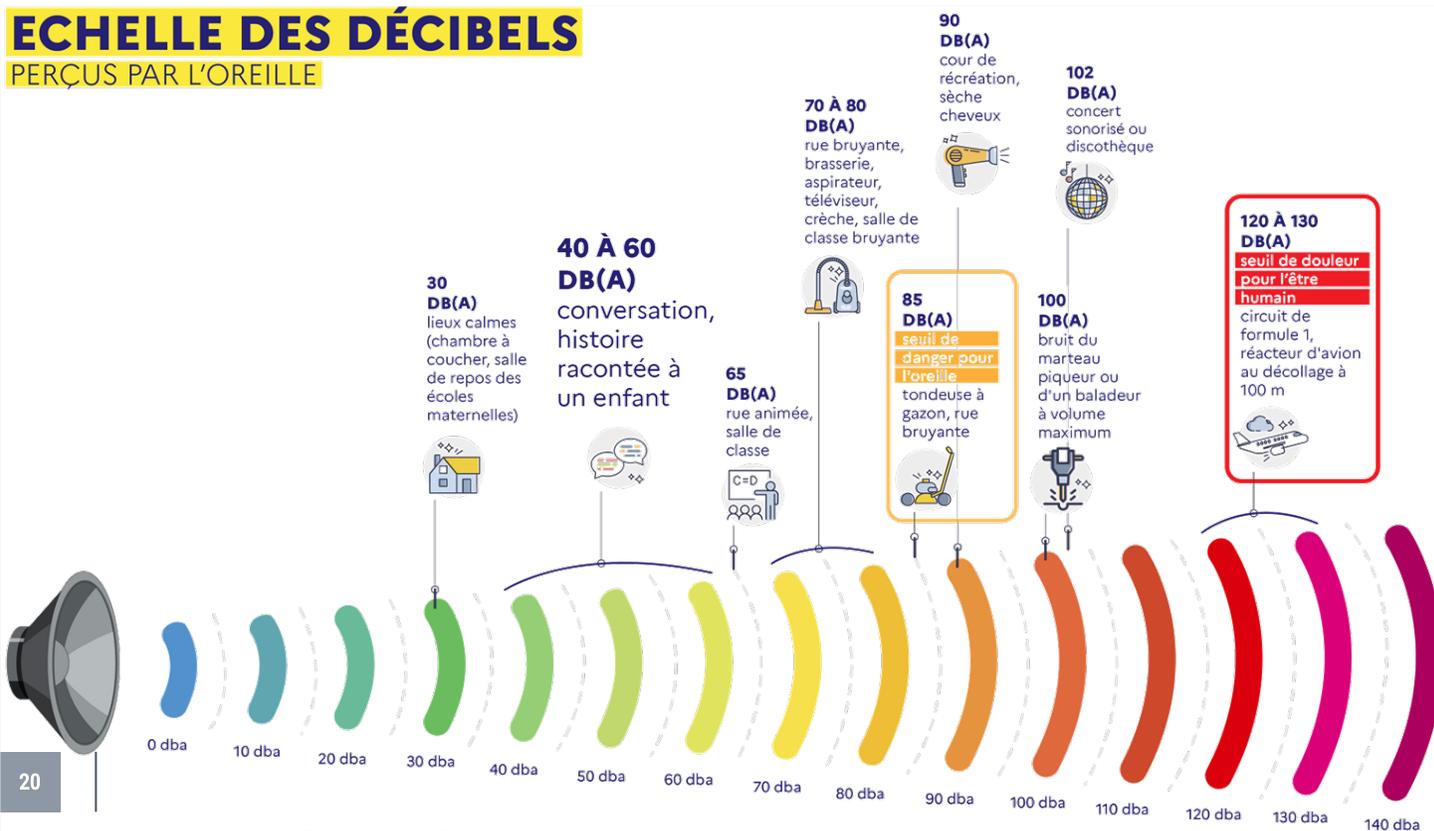
**A noter :** avant de commencer les travaux, l'opérateur doit fournir aux services de l'Etat une copie des assurances souscrites afin de vérifier que la couverture est adaptée aux travaux.

# Impacts acoustiques

- ▶ Travail 24/7 mais activité limitée en période nocturne
- ▶ Machine de forage électrique et hydraulique
- ▶ Suivi des mesures au démarrage du chantier

## ECHELLE DES DÉCIBELS

PERÇUS PAR L'OREILLE



Source : Agence Régionale de Santé

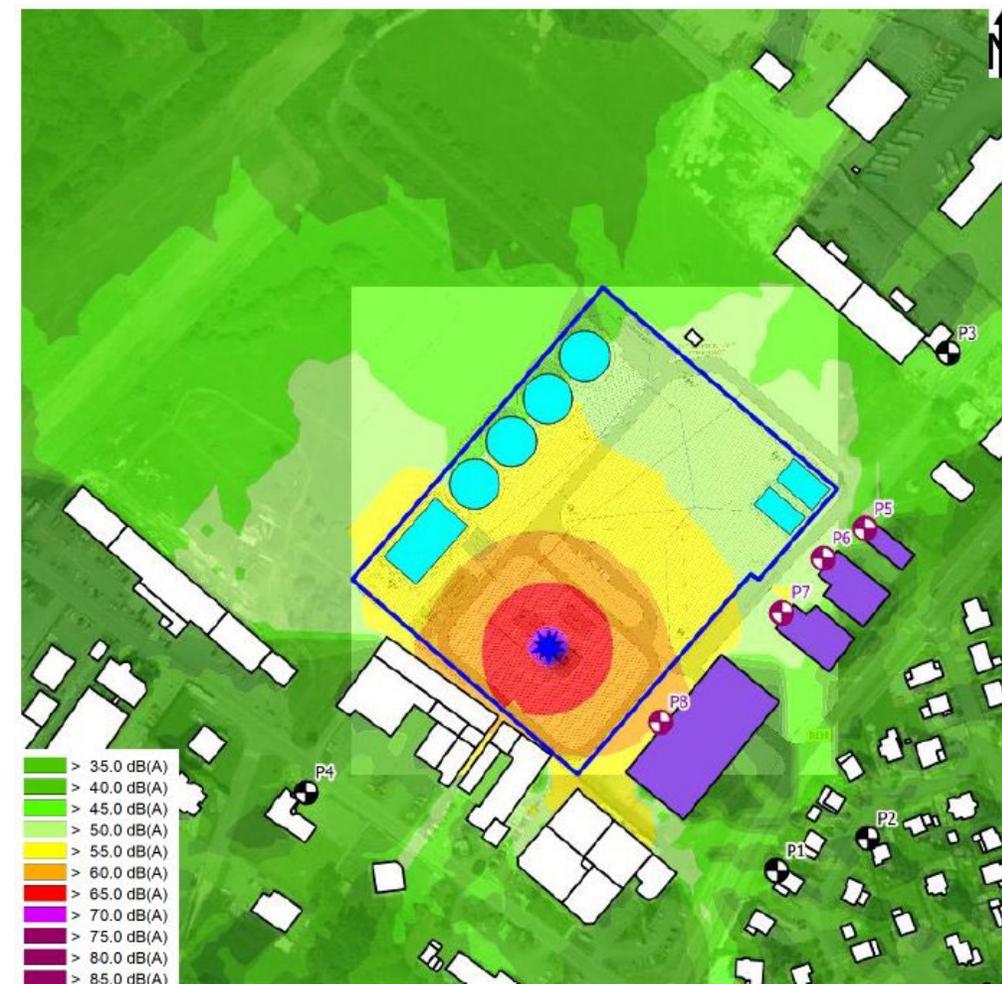
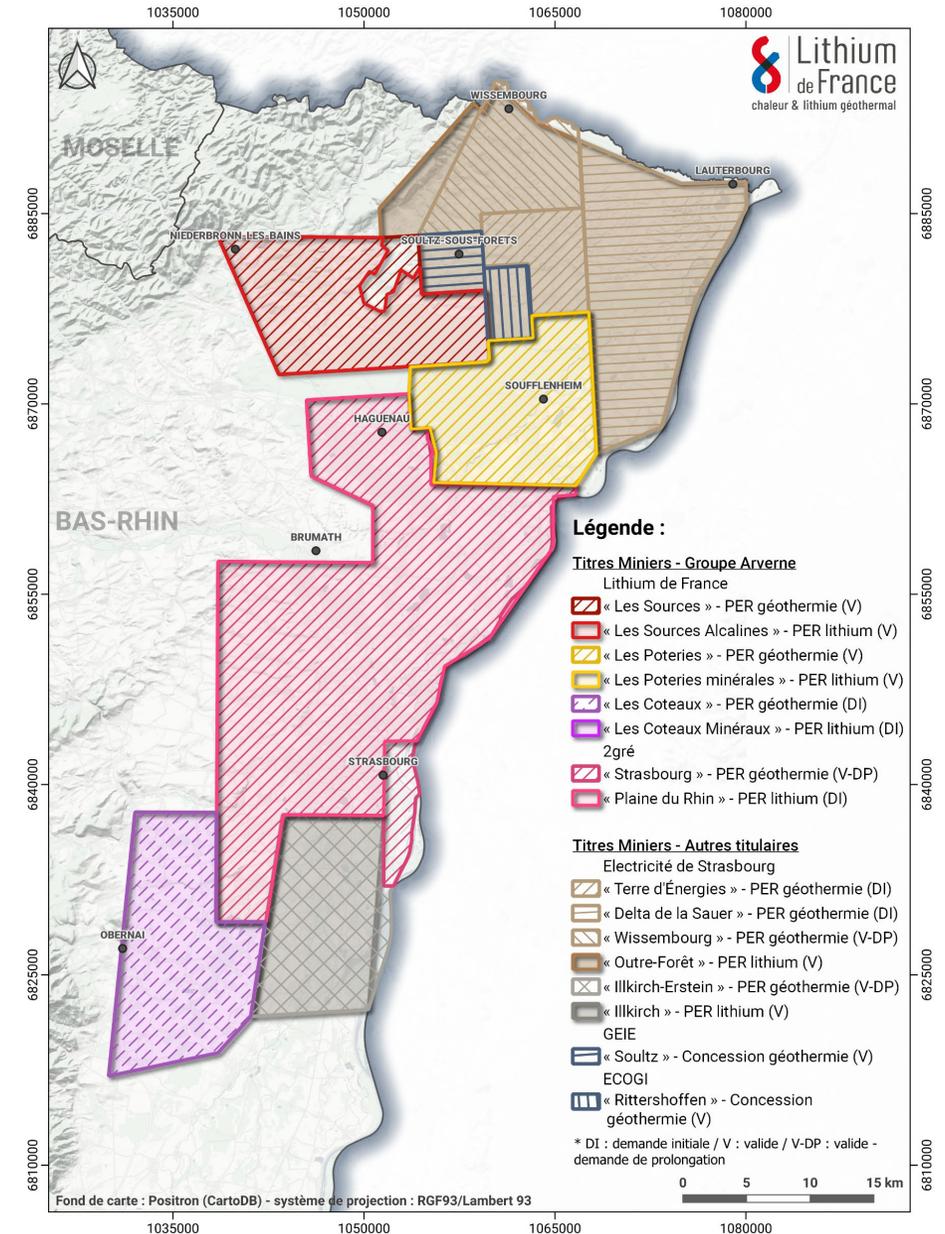


Figure 4 : Cartographie des niveaux sonores engendrés par le site projeté

Source : Diagnostic acoustique – Bureau Expert ORFEA

# Un projet de territoire

- ▶ 4 Permis Exclusifs de Recherches (PER) obtenus par Lithium de France :
  - 2 pour la géothermie « Les Sources » et « Les Poteries »
  - 2 pour le lithium se superposant aux précédents « Les Sources Alcalines » et « Les Poteries Minérales »
- ▶ 2 Permis Exclusifs de Recherches pour 2gré :
  - 1 pour la géothermie « Strasbourg »
  - 1 pour le lithium se superposant au précédent « Plaine du Rhin »
- ▶ Les PER « Les Coteaux » et « Les Coteaux Minéraux » marquent la continuité vers le sud d'un projet global d'extraction de chaleur locale et de lithium local provenant des eaux géothermales



# Lithium de France, une société du groupe Arverne



~25% Géant énergétique norvégien  
Energie et métiers du sous-sol



~63% Groupe français, basé à Pau  
Entreprise à mission  
Géothermie et métiers du sous-sol



~12% Groupe norvégien  
Expert en métallurgie, aluminium  
et métaux de la batterie



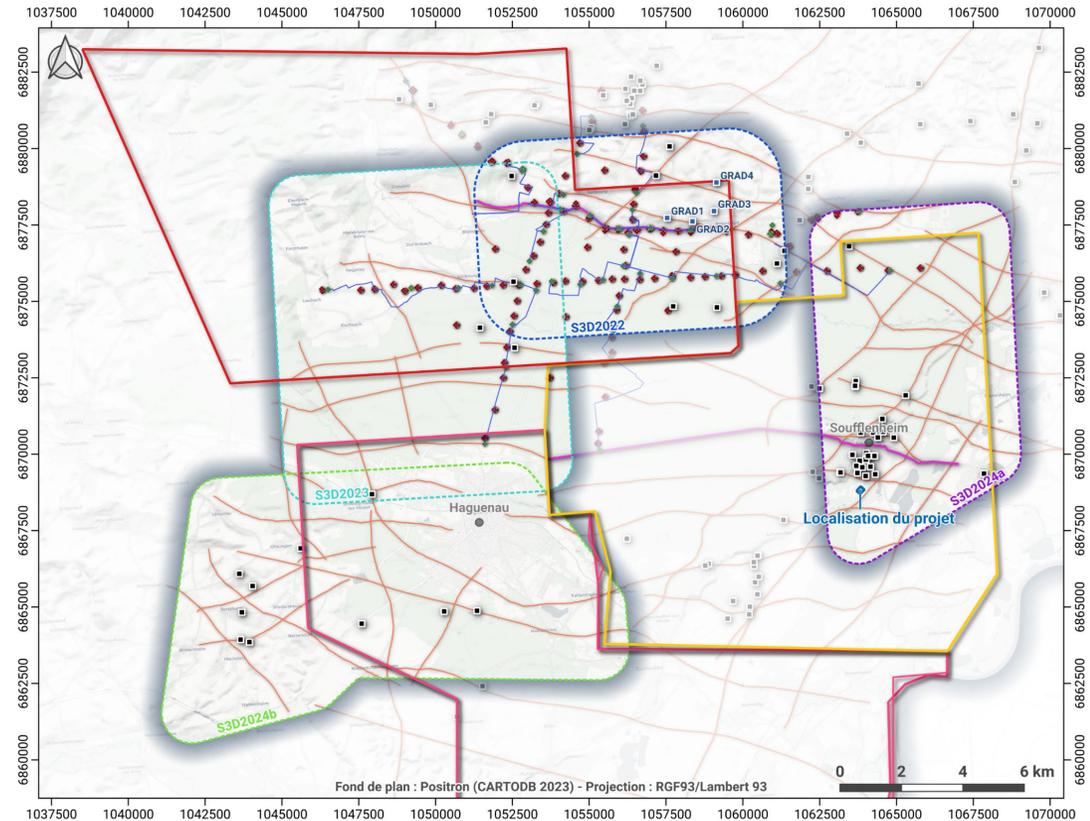
Création en 2020  
Recherche et valorisation du fluide géothermique pour la  
géothermie et l'extraction de Lithium

# Objectif du projet « Les Poteries Exploration »

Lithium de France a réalisé de nombreuses explorations sur le territoire du Nord de l'Alsace.

Toutefois, aucun des puits forés par le passé dans le périmètre des PER « Les Poteries » et « Les Poteries Minérales » n'a atteint le socle profond.

La DAENV TM a pour objectif de confirmer la présence de ressources géothermales au droit de la cible visée, via un forage exploratoire d'environ 2 900 m jusqu'aux formations géologiques du socle.



**Carte des données géophysiques et de puits produites et acquises par Lithium de France en prévision de la construction du modèle géologique 3D régional**

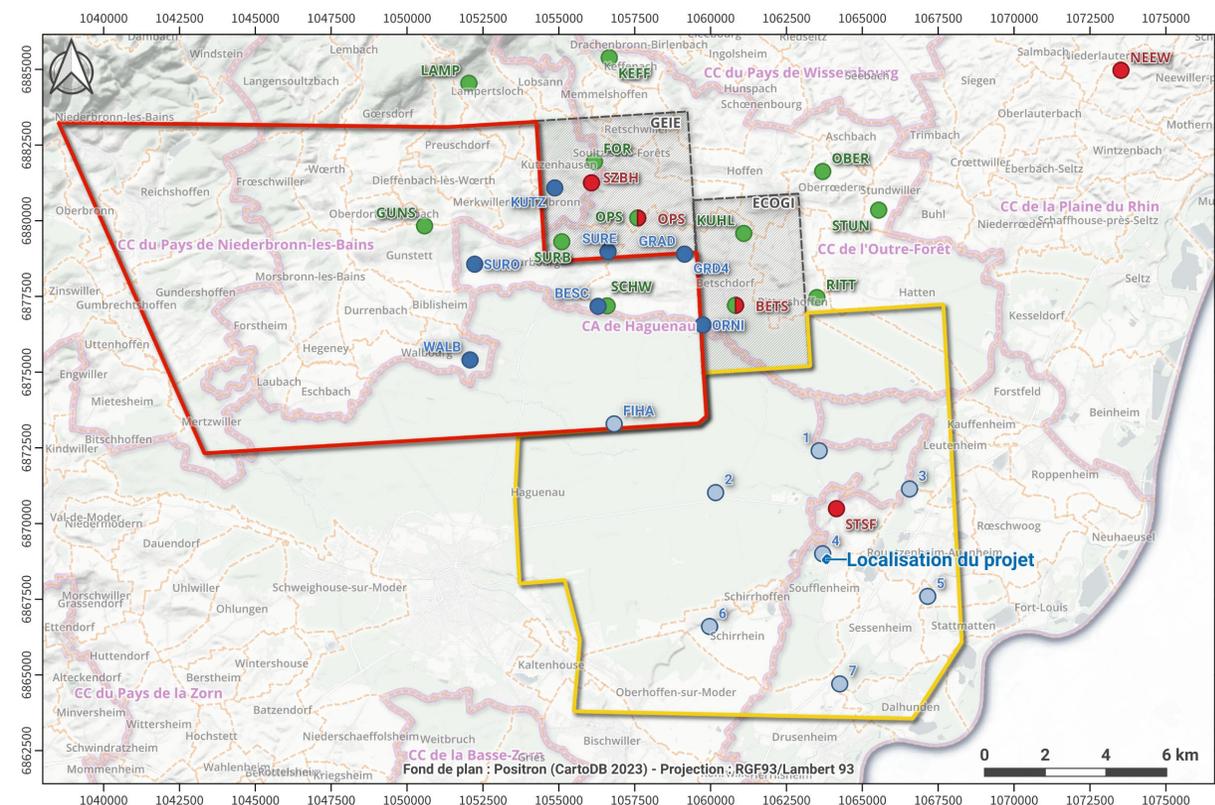
Carte mise à jour le 20/08/2024

**Légende :**

- Localisation du projet (Soufflenheim)
- Titres miniers**
- PER « Les Sources » (Lithium de France)
- PER « Les Poteries » (Lithium de France)
- PER « Strasbourg » (2gré, filiale du groupe Arverne)
- Mesures de températures (Lithium de France, 2023)**
- Puits de gradient
- Campagnes sismiques (Lithium de France, 2022-2024)**
- Sismique 3D - 2022
- Sismique 3D - 2023
- Sismique 3D - 2024a
- Sismique 3D - 2024b
- Lignes sismiques 2D (2022-2023)
- Campagne CSEM (Lithium de France, 2022 et 2024)**
- Câbles
- Récepteurs CSEM
- Emetteurs CSEM
- Données vintages acquises**
- Données de puits (BRGM)
- Lignes 2D (BRGM)

# Phase amont : un réseau de stations de surveillance

- ▶ Dans le cadre des futures opérations de forage de géothermie sur la zone, un réseau de stations de surveillance sera installé en amont pour répondre aux recommandations du Guide de bonnes pratiques publié en 2023 par l'INERIS et le BRGM.
- ▶ Lithium de France prévoit le déploiement de 7 stations en 2025.



# Impacts visuels

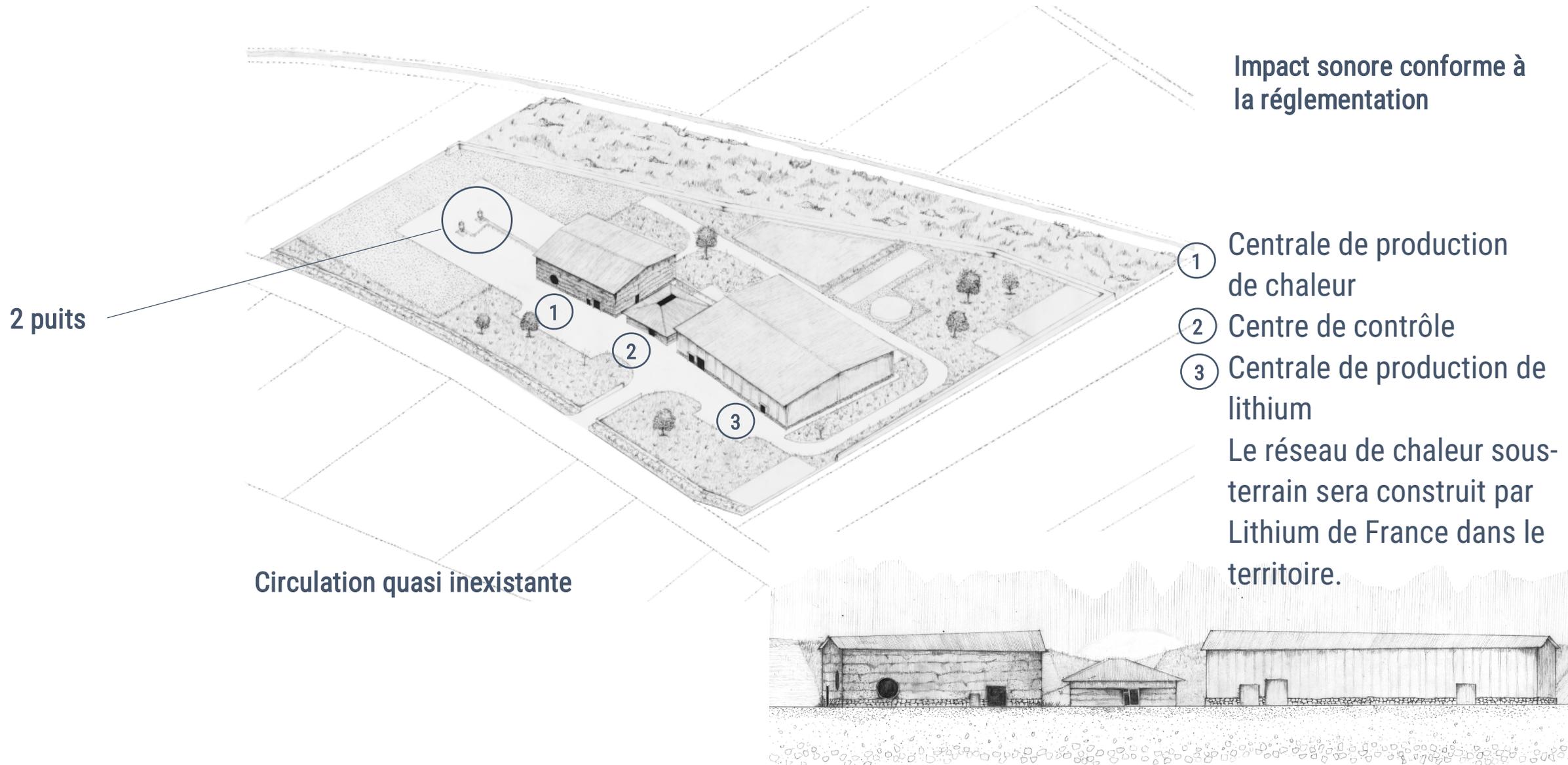
---

- Machine de forage de 52 mètres de haut environ
- Installation temporaire de 3-4 mois

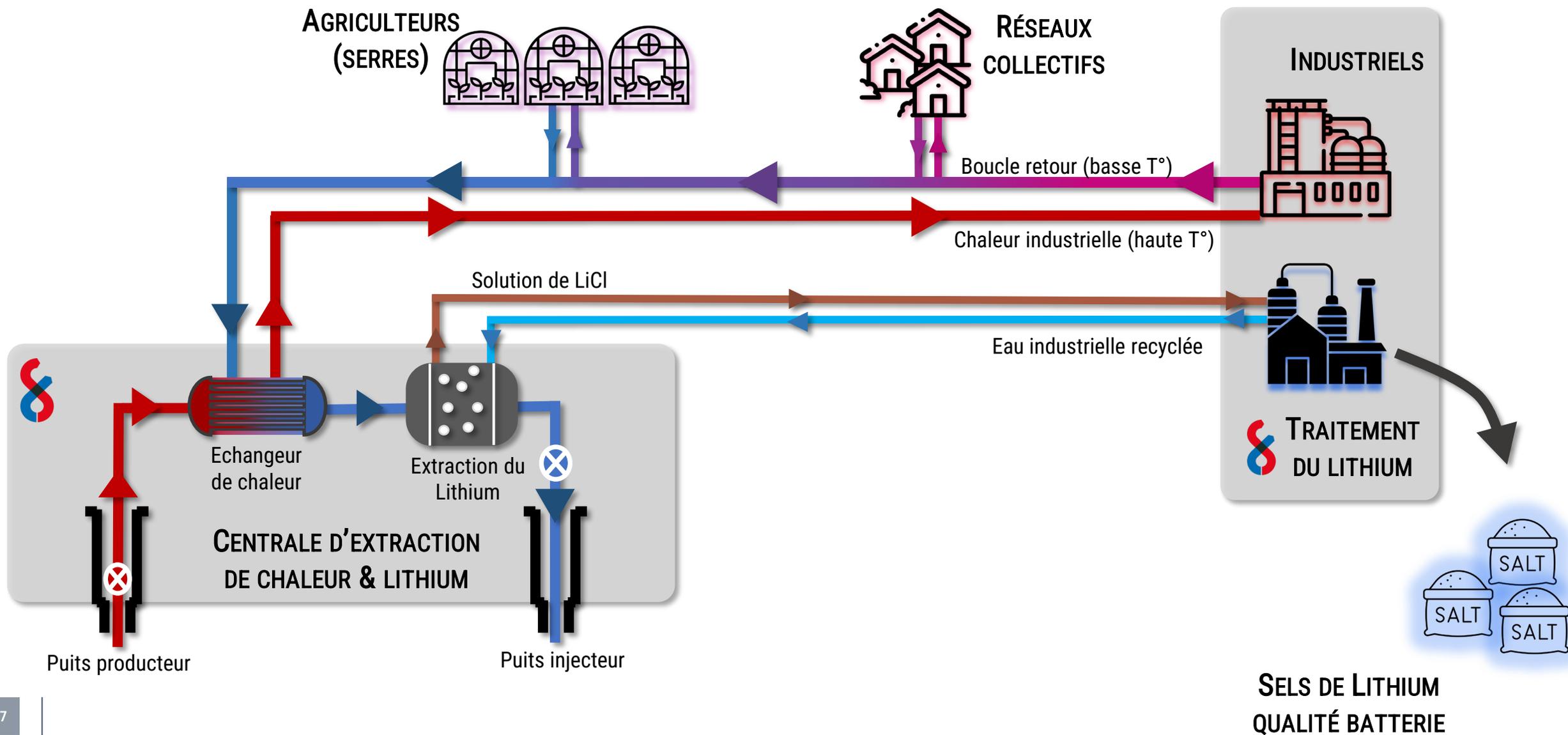


Modélisation de l'appareil de forage au droit du site en sortie Sud de Soufflenheim

# La ferme géothermale, un concept et une exigence



# Chaleur et lithium géothermal, un procédé unique



# Comment s'informer et donner son avis sur le projet ?

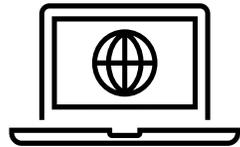
---

**Du 5 mars  
au 11 juin  
2025**



## Les réunions publiques

- D'information : 14 mars à 19h
- De clôture : 3 juin à 19h au CERAM à Soufflenheim



Sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/6043>

Sur le site internet de la  
préfecture du Bas-Rhin  
(consultation dossier)



En mairie de Soufflenheim

- Dossier disponible pour consultation
- Sur le registre papier
- Par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur

## LES PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

en mairie de Soufflenheim, siège  
de la consultation du public, les  
mercredis :

- ▶ 5 mars de 09h30 à 11h30,
- ▶ 16 avril de 09h30 à 11h30,
- ▶ 4 juin de 09h30 à 11h30,



Lithium  
de France

chaleur & lithium géothermal

31 rue de la Redoute  
67500 Haguenau

[www.lithiumdefrance.com](http://www.lithiumdefrance.com)  
[contact@lithiumdefrance.com](mailto:contact@lithiumdefrance.com)